



# Le Bois International | L'officiel du bois

## Scierie, exploitation forestière | N° 16

Samedi 26 avril 2014 - 85<sup>e</sup> année

### Sommaire

29 AVR. 2014

#### S'informer

Le zoom de la rédaction

**Ressource /**

Une étude sur la disponibilité forestière pour l'énergie, l'industrie et les matériaux . . . p. 4

Lignes express . . . . . p. 6

**Agenda** . . . . . p. 8

Les calendriers de la formation et des manifestations en mai

L'actualité en régions . . . . . p. 10

**Rhône-Alpes /** Lancement du Palmarès bois construction 2014

**Centre – Île-de-France /** Colloque "La forêt francilienne : des ressources inexploitées ?"

**Normandie /** Concours de création d'objets et de mobiliers en palettes bois

**Aquitaine /** Groupe Gascogne : conclusion d'un protocole de conciliation

**Gros plan**

**Approvisionnement bois /**

La FEC, un forum pour les chercheurs et les praticiens de l'ingénierie forestière . . . p. 12

#### Comprendre

**Entreprises**

**Scierie / PMS :** management, système d'information, séchage, diversification . . . p. 14

#### S'équiper

**Matériels et techniques**

**Exploitation forestière /**

Un porteur compact, puissant et maniable pour intervenir en éclaircie . . . . . p. 18

#### Gérer

**Aux ventes ONF /**

Nouvelle hausse des résineux à Champagne . . . . . p. 20

Forte demande en bois d'industrie dans la Nièvre . . . . . p. 21

Une continuité de la demande en feuillus à la vente de Compiègne . . . . . p. 22

**Le Journal des annonces du bois** . . . . . p. 23

**Renseignements commerciaux** . . . . . p. 30

*Avec ce numéro : spécial Sommet de la forêt et du bois pour les régions Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes*



### Franc-parler

#### Aller plus loin

Présentée la semaine dernière au Sénat, la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt a été adoptée par la Chambre haute, trois mois après son passage à l'Assemblée nationale. Les sénateurs ont notamment validé la création de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France qui doit permettre de structurer la coopération entre les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Ils ont également confirmé la volonté de favoriser l'exploitation des ressources forestières grâce à des documents de gestion stratégique améliorés et à la création des Groupements d'intérêt économique et environnementaux forestiers (GIEEF) pour permettre de lutter contre le morcellement des propriétés forestières. Si leur objectif est d'encourager les regroupements de propriétaires à l'échelle d'un petit massif pour une gestion forestière coordonnée et une meilleure mobilisation du bois, leurs modalités d'application restent à préciser. Autre exemple, 9% seulement du budget nécessaire aux investissements collectifs issus du fonds stratégique de la filière forêt-bois, outil au cœur du projet de loi, seraient pour l'instant identifiés d'après les deux interprofessions, France bois forêt et France bois industries entreprises. Si la loi ne devrait être officiellement promulguée qu'en début d'année prochaine, la volonté des pouvoirs publics de doter la politique forestière d'un nouveau cadre doit désormais s'inscrire dans une réflexion permettant d'aller plus loin que les mesures inscrites dans le texte pour donner la possibilité à la filière de devenir l'un des piliers de la croissance verte de demain.